

RAPPORT ANNUEL DE L'APICULTEUR PROVINCIAL DE L'ONTARIO – 2014

Aperçu

La saison 2014 a apporté son lot de difficultés aux apiculteurs de l'Ontario, mais elle leur a également offert des possibilités. Les pertes hivernales signalées au printemps 2014 (58 %) étaient les plus élevées à ce jour. En conséquence, de nombreuses exploitations apicoles se sont employées à reconstituer leurs colonies durant la saison. En 2014, un plus grand nombre de colonies d'abeilles de l'Ontario (30 800) ont été envoyées à l'extérieur de la province pour la pollinisation comparativement aux années antérieures. De plus, des apiculteurs ont signalé des incidents de mortalité d'abeilles pendant la saison active. L'Ontario a réagi à ces incidents en augmentant les inspections et le prélèvement d'échantillons pour analyse en laboratoire (résidus de pesticides, agents pathogènes des abeilles, etc.). Même si les infestations par le varroa demeurent un problème auquel doivent faire face les apiculteurs, les données recueillies sur le terrain indiquent que les exploitations apicoles commerciales ont été en mesure de gérer efficacement cette menace pour la santé des abeilles pendant la saison 2014. Les statistiques de l'industrie apicole de l'Ontario pour 2014 sont résumées à l'annexe I.

Production de miel

Même si le rendement a baissé dans un certain nombre de régions de l'Ontario, la production moyenne de miel pendant la saison 2014 a été de 32,94 kg (72,62 lb) par colonie, ce qui représente une augmentation comparativement à la saison 2013 (29,6 kg ou 65,26 lb par colonie). Le printemps 2014 a été frais, pluvieux et tardif dans de nombreuses parties de l'Ontario ce qui, en plus d'autres facteurs, peut avoir contribué à la réduction localisée du rendement en miel. Des apiculteurs ont signalé de manière fortuite que les colonies d'abeilles avaient tardé ou n'avaient pas réussi à reprendre des forces, ce qui a limité leur capacité de récolter le nectar accessible. Cependant, les températures élevées à la fin de l'été et au début de l'automne ont provoqué, à la fin de l'automne, une miellée abondante qui a permis d'accroître le rendement en miel de nombreux apiculteurs.

Pollinisation

La demande de services de pollinisation pour les cultures de petits fruits dans l'est du Canada a augmenté ces dernières années. Depuis 2010, le nombre de colonies de l'Ontario utilisées pour la pollinisation dans d'autres provinces a augmenté de plus du double (une augmentation de 18 200 colonies; Tableau 1). En 2014, près du tiers des colonies d'abeilles mellifères gérées en Ontario ont quitté la province pour aller polliniser des fleurs de bleuets, de canneberges et de canola au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Dans l'est du Canada et le nord de l'Ontario, on prévoit accroître les superficies consacrées aux bleuets d'ici dix ans. Cela fera augmenter la demande de services de pollinisation et, par conséquent, le nombre de colonies d'abeilles mellifères supplémentaires dont on

aura besoin pourrait s'élever à 100 000. Le développement proposé de l'industrie du bleuet pourrait fournir aux exploitations apicoles d'autres occasions de prendre de l'expansion et de se diversifier.

Tableau 1 : Nombre de colonies d'abeilles mellifères de l'Ontario qui ont quitté la province pendant la saison apicole pour assurer des services de pollinisation

Année	Nombre de colonies envoyées à l'extérieur de la province pour assurer la pollinisation
2010	12 600
2011	14 700
2012	26 000
2013	24 400
2014	30 800

Prévalence des maladies et des insectes nuisibles en Ontario

Varroa et acarien de l'abeille

Comme ce fut le cas en 2013, la saison apicole de 2014 a été caractérisée par de faibles niveaux d'infestation par le varroa. Il est recommandé de traiter les ruches lorsque les infestations par le varroa atteignent 2 % en mai ou 3 % en août (Guzman et autres 2010, MAAARO 2014).

Le niveau d'infestation par le varroa observé dans les exploitations apicoles commerciales (50 colonies ou plus) est demeuré inférieur aux seuils de traitement établis pendant toute la saison (figure 1), ce qui montre que les apiculteurs ont réussi à lutter contre cet insecte nuisible. En outre, les inspections sur place effectuées en 2013 ont révélé des niveaux d'infestation par le varroa inférieurs aux seuils de traitement. Cela indique que de nombreux apiculteurs commerciaux ont réussi, grâce à des stratégies efficaces, à lutter contre les varroas de sorte qu'ils ne causent pas de dommages. Dans le cas des exploitations non commerciales (moins de 50 colonies), le niveau d'infestation par le varroa était plus bas que les seuils de traitement établis au printemps 2014 et il a atteint ou dépassé ces seuils à l'automne (figure 2). Même si l'échantillon d'apiculteurs non commerciaux était limité, cela indique que la lutte contre le varroa doit être améliorée dans certaines exploitations.

La lutte contre le varroa dans les colonies d'abeilles mellifères de l'Ontario demeure importante pour la survie des colonies. Les apiculteurs doivent centrer leurs efforts sur une stratégie globale de lutte intégrée contre les insectes nuisibles pour contrôler le varroa et faire en sorte que le traitement choisi soit appliqué correctement et de manière efficace. Il est essentiel que les apiculteurs surveillent régulièrement leurs ruches pour déceler les infestations par le varroa et appliquent un traitement à un stade peu avancé avant que les colonies subissent des dommages.

Pour obtenir d'autres renseignements sur le varroa, veuillez lire *Varroa – biologie et diagnostic*, au <http://www.omafr.gov.on.ca/french/food/inspection/bees/varroa-biology.htm>, et *Varroa – échantillonnage et dépistage*, au <http://www.omafr.gov.on.ca/french/food/inspection/bees/varroa-sampling.htm>.

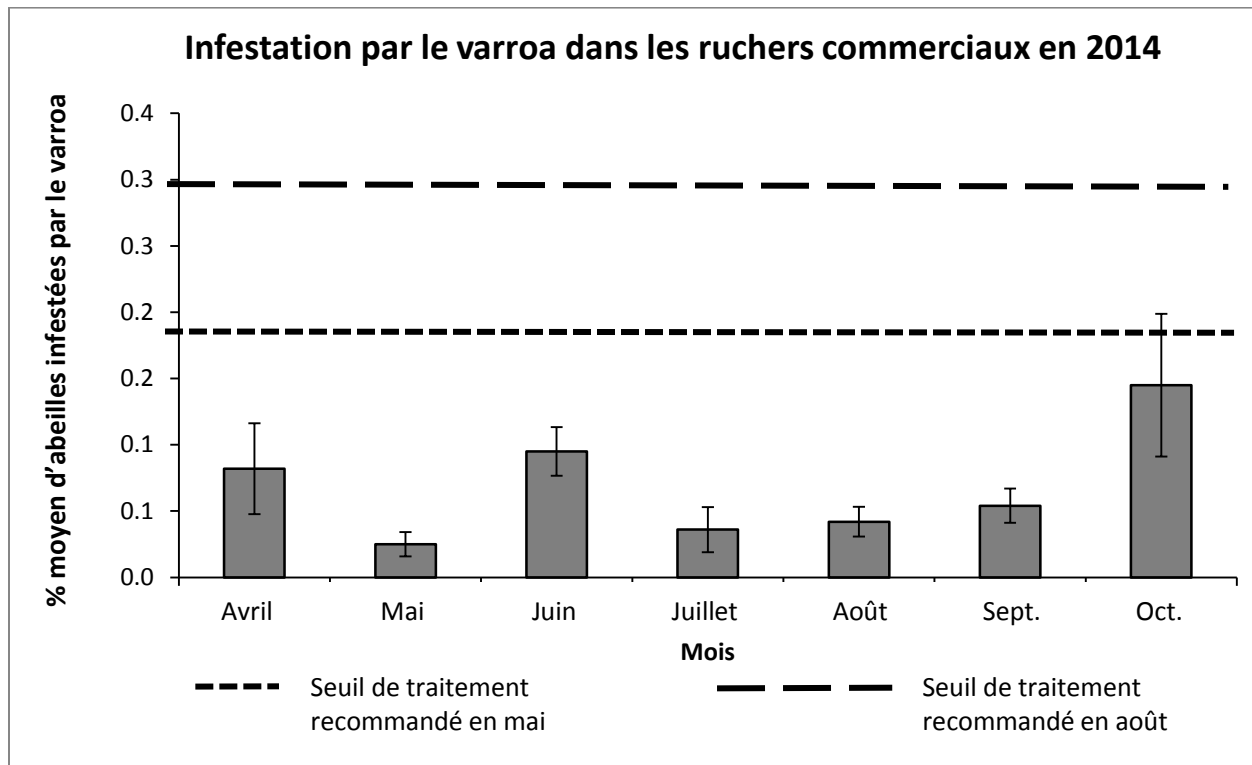


Figure 1 : Nombre moyen d'abeilles (pourcentage et erreur type) dans les ruchers commerciaux infestés par le varroa qui a été consigné par des inspecteurs apicoles

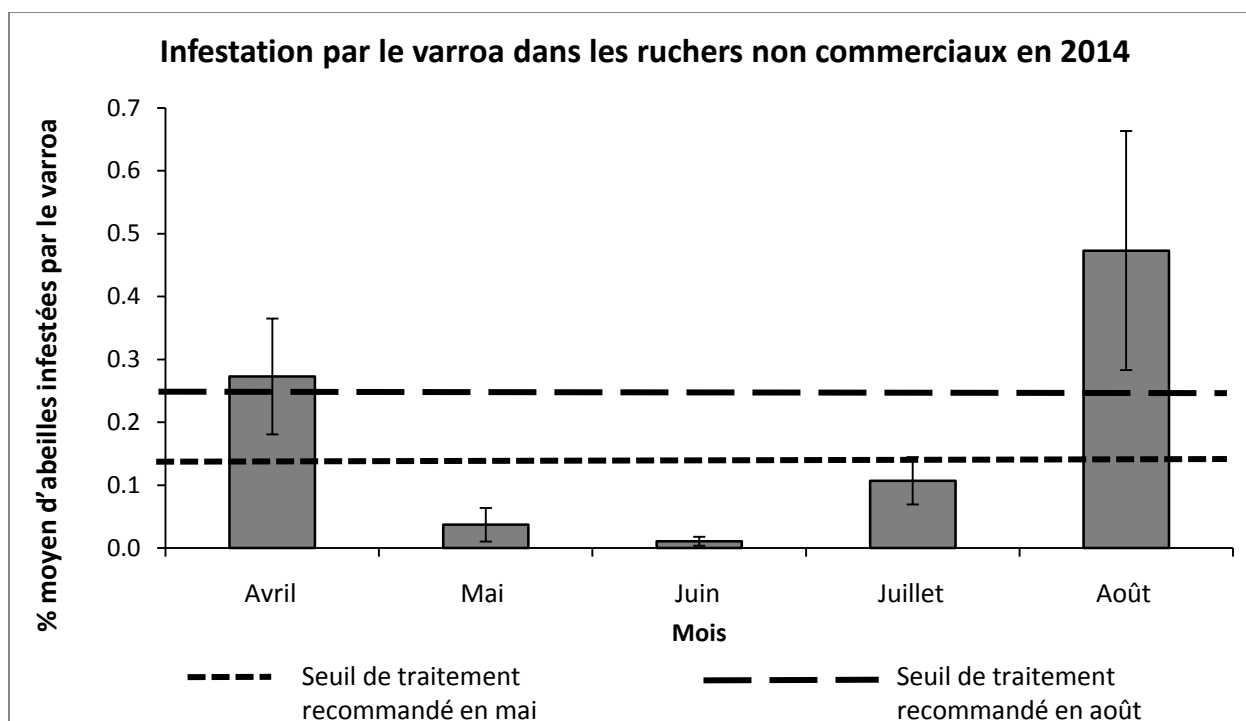


Figure 2 : Nombre moyen d'abeilles (pourcentage et erreur type) dans les ruchers non commerciaux infestés par le varroa qui a été consigné par des inspecteurs apicoles

Loque américaine et autres maladies du couvain

La loque américaine (*Paenibacillus larvae*), maladie bactérienne du couvain des abeilles mellifères, a été détectée dans 48 ruchers, ce qui représente 117 colonies d'abeilles mellifères ou 0,86 % des colonies inspectées en Ontario. Ce chiffre pourrait être une indication de l'importance accordée aux ruchers « en danger » en fonction de la proximité des autres zones infectées.

Parmi les autres maladies du couvain dont on a fait le suivi dans le cadre du Programme d'apiculture du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) figurent la loque européenne (*Melissococcus plutonius*), le couvain plâtré (*Ascosphaera apis*) et le virus du couvain sacciforme (détails à l'annexe II).

Petit coléoptère des ruches (PCR)

Des colonies d'abeilles mellifères ont fait l'objet d'une inspection visuelle visant à déceler la présence du PCR à l'état adulte ou larvaire. Au total, 14 336 colonies situées à 1 405 emplacements ont été inspectées, et seul un emplacement infecté (23 colonies) a été identifié (détails à l'annexe II). Cela indique une diminution du nombre d'emplacements où le PCR a été détecté par rapport à 2013, 2012 et 2011. Les emplacements positifs ont été identifiés dans le comté de Niagara, près de la frontière de l'État de New York. Les 23 colonies d'abeilles mellifères et le matériel utilisé dans les ruchers touchés ont été volontairement détruits par l'apiculteur. La zone de quarantaine du PCR est maintenue pour le comté d'Essex et une partie du comté de Chatham-Kent.

Pour en savoir plus long sur les pratiques de biosécurité et l'identification du PCR, consultez :

www.omafra.gov.on.ca/french/food/inspection/bees/biosecurity.htm;

www.omafra.gov.on.ca/french/food/inspection/bees/shb-reportfindings.pdf.

Résultats du sondage de 2014 auprès de apiculteurs de l'Ontario

Pertes hivernales d'abeilles mellifères

Le sondage de l'Ontario sur les pertes hivernales, réalisé par le personnel du Programme d'apiculture du MAAARO, a été envoyé à tous les apiculteurs commerciaux inscrits (n = 247). Pour les besoins du sondage, le terme « apiculteur commercial » s'entend d'un apiculteur ayant au moins 50 colonies. En plus du sondage, des inspections sur place ont été effectuées dans 140 ruchers au printemps 2014 afin de consigner le niveau de pertes hivernales (le nombre de ruches qui n'ont pas survécu à l'hiver). Depuis 2010, une ruche viable du point de vue commercial s'entend, pour les besoins du sondage de l'Ontario, d'une ruche qui compte au moins quatre cadres viables d'abeilles au printemps. Les résultats ont indiqué qu'il n'existait aucune corrélation entre la mortalité hivernale et la taille de l'exploitation, la région géographique ou le type de traitement contre le varroa utilisé par l'apiculteur.

D'après les réponses au sondage, on a estimé que les pertes hivernales globales (mortalité des abeilles mellifères pendant l'hiver 2013-2014) subies par les apiculteurs commerciaux de l'Ontario étaient de 58 %, ce qui est plus élevé que pour toute autre année (figure 3). On a observé une forte variation des pertes hivernales chez les apiculteurs commerciaux (figure 4), celles-ci allant de 0 % à 100 % avec un écart type de 27,6 et une médiane de 54 %. Même si les taux de mortalité pour les colonies d'abeilles mellifères gérées varient d'une année à l'autre, le taux généralement considéré comme acceptable et durable par la plupart des apiculteurs est de 15 % (Furgala et McCutcheon 1992, ACAP 2007 à 2014). En général, les pertes hivernales observées chez les apiculteurs commerciaux en 2014 sont jugées non viables sur le plan financier puisqu'elles ne permettent pas de maintenir la population d'abeilles mellifères en Ontario.

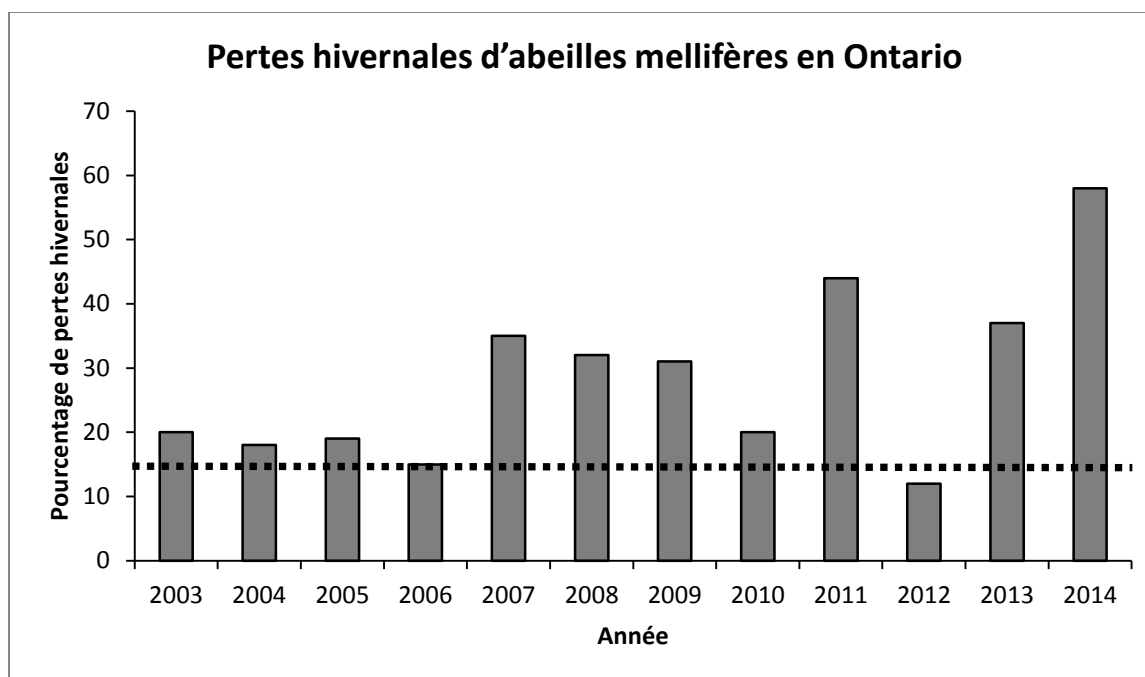


Figure 3 : Pourcentage de colonies d'abeilles mellifères appartenant à des apiculteurs commerciaux en Ontario qui n'ont pas survécu à l'hiver (pertes hivernales). La ligne pointillée horizontale indique le seuil acceptable de pertes hivernales (15 %).

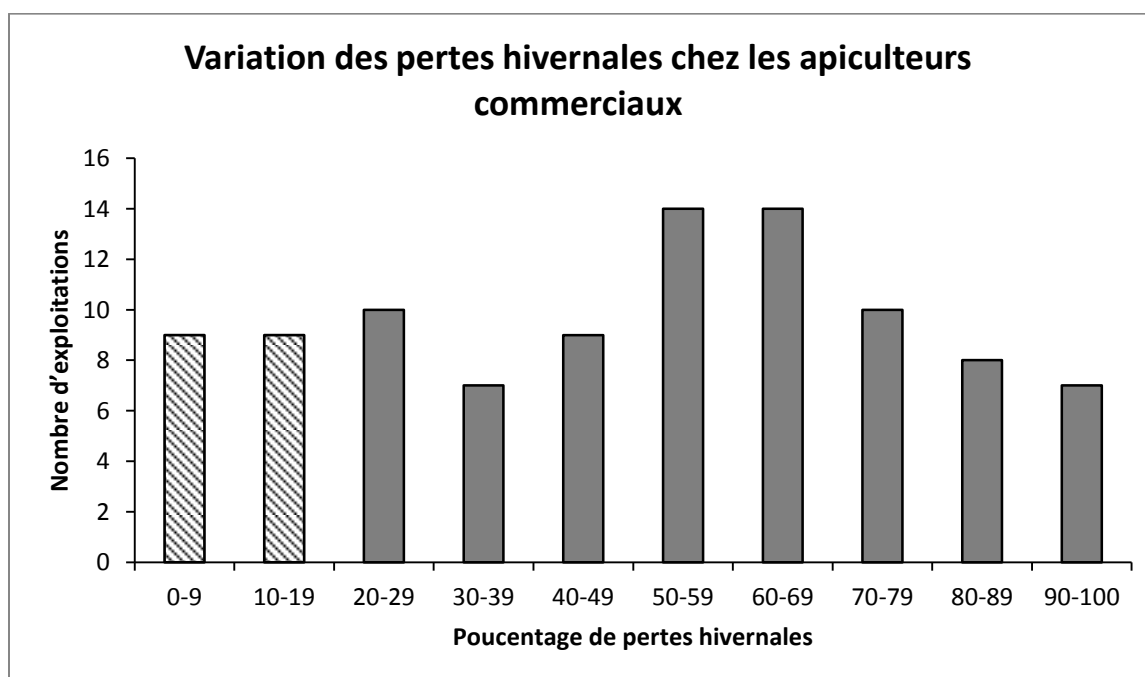


Figure 4 : Variation des pertes hivernales chez les apiculteurs commerciaux. Les barres hachurées représentent les exploitations apicoles dont le taux de pertes hivernales correspond ou presque au taux jugé acceptable (15 %).

Selon les données dont on dispose concernant les apiculteurs non commerciaux, on estime que les pertes hivernales globales s'élèvent à 44 %. Même si les exploitations non commerciales ont subi moins de pertes hivernales que les exploitations commerciales, cette estimation demeure élevée comparativement au seuil acceptable de 15 %. Les différences dans les taux de pertes hivernales n'étaient pas statistiquement significatives lorsqu'on a analysé les apiculteurs en fonction de la taille de leur exploitation (nombre de colonies gérées).

On a demandé aux apiculteurs d'indiquer les raisons de la mortalité des colonies. Les réponses étaient fondées sur les symptômes, l'expérience de l'apiculteur et le jugement ou des hypothèses. Les raisons les plus fréquentes données par les apiculteurs commerciaux en 2013-2014 étaient (de la plus courante à la moins courante) les suivantes :

- 1) famine;
- 2) conditions météorologiques;
- 3) exposition chronique à des pesticides;
- 4) ne sais pas;
- 5) colonies faibles;
- 6) exposition aiguë à des pesticides;
- 7) autre;
- 8) *Nosema* (infection fongique);
- 9) lutte inefficace contre le varroa.

La plupart des apiculteurs ont donné plusieurs raisons ou un ensemble de raisons pour expliquer les pertes hivernales subies. Une même colonie d'abeilles mellifères peut être exposée à divers agents stressants, et le décès d'une proportion des colonies dans une exploitation apicole ou un rucher peut être attribuable à différents facteurs.

Mortalité saisonnière d'abeilles mellifères

Au cours de la saison apicole de 2014, de nombreux apiculteurs ont signalé des incidents de mortalité, en particulier dans le sud-ouest de l'Ontario. Les incidents de mortalité saisonnière sont caractérisés par la disparition massive d'ouvrières du rucher, la présence d'abeilles mortes ou mourantes à l'entrée de la colonie, la perte de la reine et l'incapacité de la colonie de se développer. Dans la province, 52 apiculteurs ont signalé des incidents de mortalité saisonnière dans 322 ruchers[‡] à l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Ces incidents restent sous enquête.

[‡]La mortalité saisonnière d'abeilles mellifères a signalé par ARLA dans le rapport de 25 Novembre 2014 « Mise à jour sur les pesticides de la classe des néonicotinoïdes et sur la santé des abeilles ». Avant la publication de ce rapport, l'apiculteur provincial de MAAARO a déclaré 62 apiculteurs ont signalé incidents de mortalité saisonnière dans 345 ruchers à l'association des apiculteurs de l'Ontario. L'ARLA procède à une analyse approfondie des apiculteurs signalé des incidents pour assurer incidents sont uniques et ont eu lieu en cours de saison. L'agence indique quand l'analyse de 2014 incidents est terminée.

Des apiculteurs ont signalé des incidents de mortalité saisonnière à l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Le MAAARO s'est rendu sur place pour enquêter sur les pratiques de gestion des apiculteurs et effectuer des analyses visant à déceler la présence d'insectes nuisibles ou de maladies, et l'ARLA a prélevé des échantillons d'abeilles mortes ou mourantes pour dépister des résidus de pesticides divers dont ceux couramment utilisés sur les semences de maïs et de soya (clothianidine et thiaméthoxame). Les incidents de mortalité saisonnière feront l'objet d'autres analyses dans le but 'évaluer les composantes du résidu soupçonné, la gestion par les apiculteurs ainsi que les symptômes et la pathologie des abeilles mellifères.

Le nombre d'incidents signalés pendant la période des semis de 2014 (mai et juin) était inférieur à celui de la période précédente (mai 2013). La diminution pourrait être attribuable à la mise en œuvre des mesures de protection obligatoires provisoires, notamment l'utilisation de lubrifiants sur les semences traitées (voir l'annexe III), ainsi que d'autres mesures volontaires (p. ex. utilisation de déflecteurs) par les producteurs de maïs et de soya. À cause des conditions météorologiques inhabituelles (printemps froid et pluvieux) dans le sud-ouest de l'Ontario, l'ensemencement du maïs s'est effectué plus tard et de façon moins intensive que les années précédentes, ce qui a probablement contribué à la baisse du nombre d'incidents de mortalité. En outre, le nombre de colonies d'abeilles mellifères ayant survécu était peu élevé au printemps 2014, et près du tiers de ces colonies ont quitté la province pour assurer la pollinisation avant la période des semis, ce qui pourrait également expliquer le faible nombre d'incidents signalés en mai et en juin 2014.

Dans l'ensemble, il est difficile de tirer des conclusions en se basant sur une seule saison. Il est important de faire un suivi sur plusieurs années pour connaître l'incidence des conditions météorologiques, les voies d'exposition aux néonicotinoïdes et les facteurs qui influent sur la santé des abeilles. De plus, il faut continuer de surveiller la santé des abeilles mellifères et les résidus de pesticides dans l'environnement afin de clarifier le lien qui existe entre les néonicotinoïdes et la santé des pollinisateurs et de prendre les mesures qui s'imposent. D'autres recherches, une analyse des pertes hivernales et des signalements d'incidents saisonniers ainsi que des évaluations environnementales sont en cours.

Le plus récent rapport provisoire de l'ARLA est accessible au <http://hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/pest/fact-fiche/neonicotinoid/neonicotinoid-fra.php>.

Stratégies de gestion

L'apiculture moderne exige un degré élevé de gestion spécialisée tant pour la production de colonies que pour la santé des colonies. Parmi les pratiques générales des apiculteurs figurent les suivantes : alimentation et isolation en temps opportun durant l'année, examen fréquent de la santé des reines et du développement de la population des colonies, surveillance régulière visant à déceler la présence d'insectes nuisibles et de maladies, connaissance des niveaux d'infestation des colonies (p. ex. varroa), traitement contre les maladies des abeilles mellifères, stratégies d'hivernage et pratiques en matière de biosécurité.

On encourage les apiculteurs à continuer d'appliquer des pratiques de gestion optimales (PGO) et à tenir des registres exacts sur leurs PGO en mettant l'accent sur les facteurs clés connus qui influencent la mortalité tels que l'isolation, l'alimentation et la lutte contre les acariens (<http://www.omafr.gov.on.ca/french/food/inspection/bees/bmpwinter.htm>). En outre, les apiculteurs peuvent se reporter aux lignes directrices sur la gestion liées au programme de transfert technologique de l'Ontario Beekeepers' Association (<http://www.ontariobee.com/outreach/tp>, en anglais seulement) et participer à des ateliers sur les pratiques de gestion apicole et la lutte intégrée contre les insectes nuisibles (<http://www.omafr.gov.on.ca/french/food/inspection/bees/2014-treatment.htm>).

Pratiques de gestion des insectes nuisibles et des maladies

Le varroa constitue le principal insecte nuisible pouvant avoir une incidence sur la survie des colonies d'abeilles mellifères s'il n'est pas géré comme il se doit (Guzman et autres 2010). Les apiculteurs de l'Ontario ont une gamme d'options de traitements chimiques à leur disposition pour lutter contre le varroa. L'acaricide synthétique le plus populaire est Apivar^{MD}, tandis que Checkmite++^{MC} est peu utilisé par les apiculteurs. Des problèmes de résistance à ce produit ainsi qu'à Apistan^{MD} sont reconnus en Ontario. Bien qu'il y ait dans la province des populations de varroas qui sont toujours résistantes à Apistan^{MD}, cette résistance peut varier (70 à 90 % d'efficacité). Ainsi, Apistan^{MD} continue d'être utilisé en rotation avec d'autres traitements contre les acariens. En outre, les apiculteurs doivent savoir que l'acarien de l'abeille peut toujours causer des dommages à leurs colonies si le niveau d'infestation est élevé, surtout lorsqu'il y a également un niveau élevé d'infestation par le varroa.

La loque américaine est la maladie du couvain la plus grave qui touche les colonies d'abeilles mellifères. Les apiculteurs doivent connaître les pratiques de biosécurité liées à cet agent pathogène, les exigences réglementaires ainsi que les traitements offerts.

Le petit coléoptère des ruches a été détecté pour la première fois en Ontario en 2010 et demeure un problème inquiétant pour les colonies d'abeilles mellifères. Il existe des pratiques de biosécurité pour cet insecte nuisible, et des pratiques de gestion ont été élaborées en collaboration avec des spécialistes d'autres lieux en dehors de la province où il y a eu des infestations.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la biologie et la gestion des ennemis et des maladies de l'abeille mellifère, veuillez lire *Introduction aux ennemis et aux maladies de l'abeille mellifère en Ontario*, au <http://www.omafr.gov.on.ca/french/food/inspection/bees/intro-bee-pests.htm>.

Santé des reines

Chez les apiculteurs de l'Ontario, les niveaux de perte de reine et de supersédure (c.-à-d. remplacement d'une reine par la colonie d'abeilles mellifères) sont élevés. En moyenne, 22 % des apiculteurs commerciaux et 8 % des apiculteurs non commerciaux ont signalé des problèmes relatifs aux reines dans leurs colonies en 2014. Une analyse par région a révélé que 28 % des colonies dans le sud de l'Ontario avaient été touchées par des problèmes liés à la reine, ce qui est beaucoup plus élevé que dans le reste de

la province. Dans le cadre des pratiques de gestion optimales habituelles et des démarches visant à reconstituer les colonies après avoir subi des pertes, on remplace régulièrement les reines. Les apiculteurs de l'Ontario utilisent diverses sources pour se procurer de nouvelles reines, notamment des colonies locales ainsi que des sources externes [p. ex. Californie, Hawaï, Australie, Chili (figure 5)]. Il n'existe aucune corrélation statistique entre les pertes hivernales et la provenance des reines.

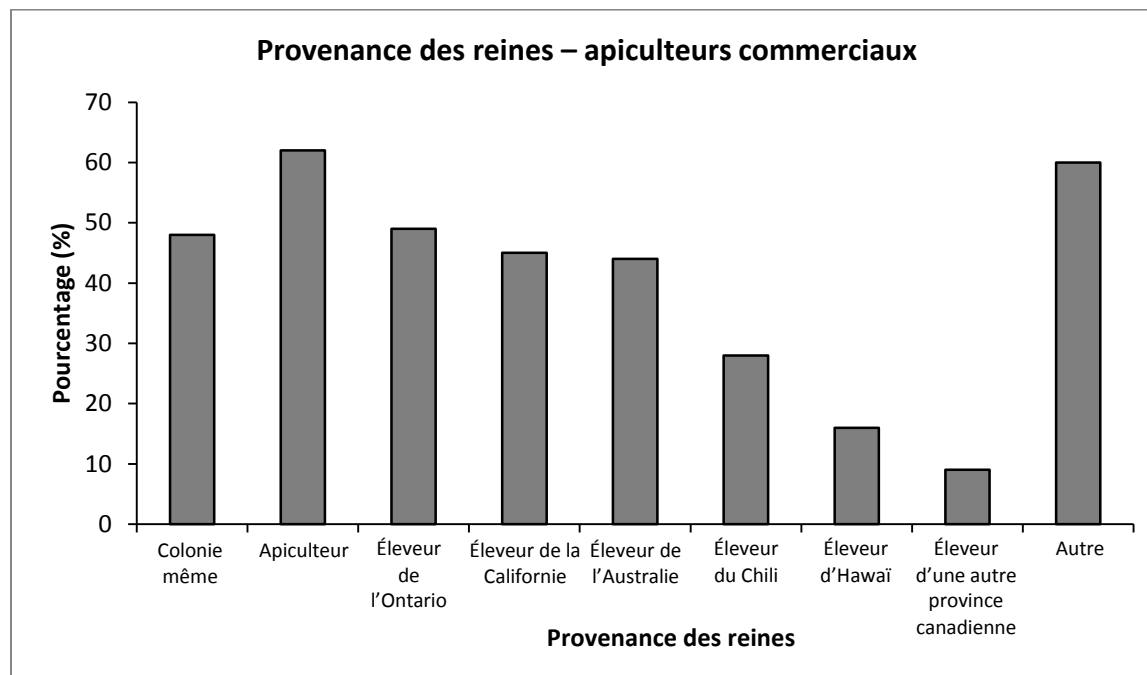


Figure 5 : Origine des reines utilisées par les apiculteurs commerciaux en Ontario

Importation de reines en Ontario

À la fin de 2014, la population d'abeilles mellifères était de 112 000 colonies, résultat direct des mesures prises pour reconstituer les colonies après les pertes hivernales et de l'expansion des nouvelles exploitations. Pour reconstituer les colonies après les pertes subies durant l'hiver 2013-2014, les apiculteurs de l'Ontario ont importé beaucoup d'abeilles mellifères de Nouvelle-Zélande et d'Australie (paquets d'abeilles) ainsi que d'Hawaï et de Californie (reines). Un petit nombre de reines (100) a été importé du Danemark pour la constitution d'un stock spécialisé d'abeilles reproductrices et pour la génétique. Au total, 33 050 reines, 8 100 paquets d'abeilles, 1 600 colonies et 9 000 hausses à miel ont été importés en Ontario en 2014. Même si elle est nécessaire à la reconstitution et à la diversification des colonies, l'importation d'abeilles provenant de sources externes augmente le risque d'introduction de maladies et d'insectes nuisibles dans les colonies de l'Ontario. En attendant la saison 2015, il est important que les apiculteurs appliquent les pratiques de gestion optimales recommandées en matière de biosécurité et de santé des abeilles afin d'avoir des colonies en santé.

Bibliographie

ASSOCIATION CANADIENNE DES APICULTEURS PROFESSIONNELS (ACAP). *Statement on Honey Bee Losses in Canada*, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

FURGALA, B., et D.M. MCCUTCHEON. *Wintering Productive Colonies*; dans GRAHAM, J.M. (éd.), *The Hive and the Honey Bee* (édition révisée), Dadant and Sons, Hamilton, Illinois, États-Unis, 1992, p. 829-868.

GUZMAN-NOVOA, E., L. ECCLES, Y. CALVETE, J. MCGOWAN, P. KELLY et A. CORREA-BENITEZ. "Varroa Destructor is the Main Culprit for Death and Reduced Populations of Overwintered Honey Bees in Ontario, Canada", *Apidologie*, vol. 41, n° 4, 2010, p. 443-450.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES DE L'ONTARIO. *Traitements recommandés contre les maladies et les acariens chez les abeilles domestiques en Ontario*, 2014.

Paul Kozak

Apiculteur provincial

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Direction de la santé et du bien-être des animaux

1 Stone Road West, 5th Floor NW

Guelph (Ontario) N1G 4Y2

Tél. : 519 826-3595 ou 1 888 466-2372, poste 63595

Télec. : 519 826-4375

Courriel : Paul.Kozak@ontario.ca

Annexe I

Statistiques de 2014 sur l'industrie apicole de l'Ontario¹

- Nombre d'apiculteurs actifs : 3 262 (à la fin de la saison de 2014)
- Nombre de colonies en production : 112 800 (à la fin de la saison de 2014)
- Rendement moyen en miel par colonie : 32,94 kg (72,62 lb) par colonie (à la fin de la saison de 2014)
- Récolte totale de miel estimée : 3 716 000 kg (8 192 000 lb) (à la fin de la saison de 2014)
- Colonies ayant hiverné l'an dernier (année 2012-2013) : 97 500 (à la fin de la saison de 2013)
- Mortalité hivernale : 58 % (au printemps 2014)

¹Données provenant du registre du Programme d'apiculture du MAAARO, du sondage provincial sur les pertes hivernales en Ontario et des inspections apicoles sur place.

Annexe II

Nombre de colonies de l'Ontario inspectées et infectées par des insectes nuisibles ou des maladies des abeilles en 2014

Maladie ou insecte nuisible ²	Nombre de colonies inspectées	Nombre de colonies infectées	Pourcentage d'infection
Loque américaine	14 336	124	0,86 %
Loque européenne	14 336	3	0,02 %
Couvain plâtré	14 336	550	3,84 %
Virus du couvain sacciforme	14 336	52	0,36 %
Petit coléoptère de l'abeille	14 336	23	0,16 %

²Le niveau d'infestation par le varroa a été mesuré à l'aide de différentes méthodes et, par conséquent, il ne figure pas dans le tableau ci-dessus. Veuillez-vous reporter à la page 3 pour obtenir des renseignements sur le varroa.

Annexe III

Initiatives et stratégies touchant la santé des abeilles mellifères et des pollinisateurs

De nombreuses stratégies ont récemment été mises en œuvre pour régler les problèmes liés à la santé des abeilles mellifères et des pollinisateurs. Vous trouverez ci-dessous un résumé de quelques initiatives qui ont été lancées depuis deux ans.

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA)

L'ARLA a mis en œuvre des mesures de protection obligatoires provisoires visant la production de maïs et de soya pour la période des semis de 2014 qui comprenaient les exigences ci-dessous :

- utilisation de lubrifiants favorisant l'écoulement des semences à faible émission de poussière et plus sécuritaires;
- adoption de pratiques plus sécuritaires en matière de plantation de semences;
- nouvelles étiquettes renfermant des mises en garde améliorées sur les emballages de pesticides et de semences;
- renseignements à jour pour démontrer la nécessité de continuer à traiter aux néonicotinoïdes la totalité des semences de maïs et la moitié des semences de soya.

Au cours de la période des semis de 2014, l'ARLA a surveillé l'effet de ces mesures destinées à protéger les abeilles contre l'exposition aux insecticides de la classe des néonicotinoïdes et a communiqué les résultats le 25 novembre 2014 dans un rapport intitulé *Mise à jour sur les pesticides de la classe des néonicotinoïdes et sur la santé des abeilles* (<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/pest/fact-fiche/neonicotinoid/neonicotinoid-fra.php>). En outre, l'ARLA a signalé une diminution de 70 % des incidents de mortalité saisonnière des abeilles pendant la période des semis (mai 2014). Même si cette diminution est en partie attribuable aux mesures d'atténuation des risques, d'autres facteurs y ont également contribué. Par exemple, à cause du printemps froid et très pluvieux qu'a connu le Sud-Ouest de l'Ontario, le semis du maïs s'est échelonné sur une longue période alors qu'il avait été effectué de manière intensive en 2012 et en 2013. De plus, les conditions météorologiques ont entraîné des changements dans les activités de butinage des abeilles et les sources de butinage disponibles durant la période de semis du maïs.

Groupe de travail de l'Ontario sur la santé des abeilles

Le gouvernement de la province a créé le Groupe de travail de l'Ontario sur la santé des abeilles pour 2013 et le début de 2014 afin qu'il formule des conseils sur la façon de prévenir la mortalité des abeilles mellifères en relation avec les semences de maïs et de soya traitées aux insecticides de la classe des néonicotinoïdes. Ce groupe de travail se compose de membres du personnel du MAAARO, du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique et de l'ARLA (p. ex. spécialistes des pesticides, des grandes cultures et de l'apiculture) ainsi que d'apiculteurs, de producteurs de céréales et de représentants de l'industrie des pesticides et de celle des

produits agrochimiques. Il a formulé un certain nombre de recommandations, et la majorité ont été mises en œuvre ou sont en train de l'être (lien menant au rapport du Groupe de travail de l'Ontario sur la santé des abeilles :

<http://www.omafra.gov.on.ca/french/about/beehealthworkinggroupreport.htm>).

Stratégie ontarienne pour la santé des pollinisateurs

En 2014, le MAAARO s'est vu confié le mandat de renforcer la santé des pollinisateurs en collaborant avec d'autres ministères afin d'élaborer une stratégie provinciale pour la santé des pollinisateurs. Cette stratégie consiste en une approche à plusieurs volets comprenant ce qui suit :

- élaboration d'un plan d'action pour la santé des pollinisateurs;
- système de réglementation régissant l'utilisation de semences traitées aux néonicotinoïdes qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2015;
- aide financière destinée aux apiculteurs qui ont subi des pertes importantes.

Des consultations auprès d'un vaste éventail d'intervenants, notamment des apiculteurs, des agriculteurs, des groupes environnementaux, des peuples autochtones et des représentants de l'industrie forestière, sont en cours en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour la santé des pollinisateurs et de la proposition de réglementation visant à réduire l'utilisation des semences traitées aux néonicotinoïdes. Des séances de mobilisation avec les intervenants ont eu lieu en décembre et en janvier. Le lien qui suit mène au document de discussion sur la stratégie provinciale :

www.omafra.gov.on.ca/french/pollinator/discuss-paper.pdf.

Table ronde nationale sur la santé des abeilles

En 2014, le gouvernement fédéral, en collaboration avec l'industrie, a créé une table ronde nationale sur la santé des abeilles chargée de s'attaquer aux problèmes auxquels fait face le secteur de l'apiculture au Canada. Divers intervenants participent à cette table ronde, notamment des membres des collectivités agricole et apicole, des représentants des gouvernements provinciaux, Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'ARLA. Une stratégie nationale sur la santé des abeilles a été lancée en décembre 2014. Le Plan d'action national sur la santé des abeilles est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.agr.gc.ca/fra/industrie-marches-et-commerce/tables-rondes-sur-les-chaines-de-valeur/sante-des-abeilles/objectifs-et-priorites/?id=1409836063106>.

Programme d'aide financière aux apiculteurs

Durant la saison 2014, le gouvernement de l'Ontario a versé une indemnisation aux apiculteurs ayant subi des pertes importantes dans le cadre du Programme d'aide financière aux apiculteurs. Le programme permet d'indemniser les apiculteurs lorsque le taux de mortalité des abeilles est élevé et vient compléter les programmes gouvernementaux existants. En 2014, il a financé le remplacement de colonies d'abeilles perdues et la reconstitution de colonies en santé. Le Programme d'aide financière aux apiculteurs est prolongé pour la saison 2015 et continuera d'être administré par Agricorp en collaboration avec le MAAARO. Pour en savoir plus long,

communiquiez avec Agricorp ou consultez le site
www.omafr.gov.on.ca/french/about/2015financial.htm.